

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 10 Procuration : 0 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0  <b>Réf : 25//85</b> <b>ECHANGE</b> <b>PARCELLES ENTRE LA</b> <b>SAS SFT –</b> <b>P/TAVERNIER BENOIT</b> <b>ET LA COMMUNE</b>	L'an deux mille vingt cinq, le 10 juillet Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de DENNE Jean – Claude (Maire) <b><u>Date de convocation : 04 juillet 2025</u></b>  <b><u>Secrétaire de séance : Alisha MCQUADE</u></b>  <b><u>Présents</u></b> : ; M. DENNE Jean- Claude; M. MUFFAT. Michel, M. ROSSET André; M.GAILLARD Guy; Mme MCQUADE Alisha; Mme MICHAUD Carole; Mme MICHAUD Sonia.; Mme SIBIL Christine, Mme TAVERNIER Marie- Laure , M DUCHEMIN Vincent .  <b><u>Absents ou excusés</u></b> : Mme QUOEX Valérie, M. BRAIZE Richard,  <b><u>Procuration</u></b> :
--	---

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'échanger avec la SAS SFT, représentée par Monsieur Benoît Tavernier, deux parcelles de terrain, cadastrées section AH N° 1167 et 1169, de surface égale : 67m<sup>2</sup>, situées route de Morzine, afin de permettre à la commune d'accéder à sa propriété et à la SAS SFT d'améliorer la sienne.

Il précise que cet échange se fera du fait de l'équivalence de valeur entre les biens échangés :

- 22 378€ pour la parcelle AH N° 1167 pour 67m<sup>2</sup> (soit 334€/m<sup>2</sup>)
- 22 378€ pour la parcelle AH N° 1169 pour 67m<sup>2</sup> (soit 334€/m<sup>2</sup>)

- sans soulte et que tous les frais seront supportés à valeur égale par la SAS SFT et la commune de Montriond.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

\* **ACCEPTE** d'échanger avec la SAS SFT la parcelle AH N° 1169 pour 67m<sup>2</sup> contre la AH N° 1167 pour 67m<sup>2</sup>, afin de permettre à ces derniers d'améliorer leur propriété et à la commune d'accéder à la sienne.

\* **PREND ACTE** que cet échange se fera du fait de l'équivalence de valeur entre les biens échangés (22 378€ pour la parcelle AH N° 1167 et 22 378€ pour la parcelle AH N° 1169) - sans soulte et que tous les frais seront supportés à valeur égale par la SAS SFT et la commune de Montriond.

\* **DESIGNE** l'Office Notarial SAS NOVALPS de St Jean d'Aulps pour la réalisation de l'acte notarié,

\* **CHARGE** Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Montriond le, 10 JUILLET 2025

Le secrétaire de séance  
Alisha MCQUADE



Certifié exécutoire  
Par transmission au représentant de l'Etat le  
Et publication le

Le Maire  
Jean – Claude DENNE

